

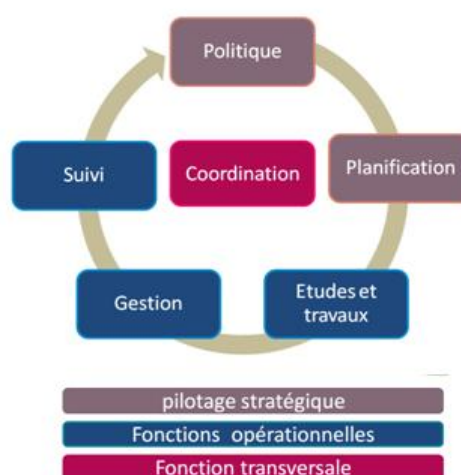
Renforcer la commune dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement

De quoi s'agit-il ?

Depuis les années 1990, de nombreux pays d'Afrique francophone se sont engagés dans des processus de **décentralisation**. En matière d'eau potable et d'assainissement, ces processus ont conduit au transfert progressif de compétences aux collectivités locales.

De nouvelles responsabilités incombent aux communes, qui interviennent dans les services d'eau potable et d'assainissement à plusieurs niveaux, notamment pour :

- définir, en concertation avec les acteurs du secteur, les grands principes de fonctionnement (tarification, modalités de gestion) et les objectifs d'amélioration des services – **fonction politique**
- planifier, sur la base d'un diagnostic actualisé et partagé avec tous les acteurs concernés, les investissements à mener pour améliorer le niveau des services – **fonction planification**
- mobiliser et suivre les prestataires qui mèneront les études de faisabilité et les travaux nécessaires pour renforcer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sur le territoire communal – **fonction études et travaux**
- organiser la gestion technique et financière des services, en déléguant éventuellement l'exploitation et la maintenance de certains ouvrages – **fonction gestion**
- suivre le bon fonctionnement des services et mesurer la satisfaction des usagers afin d'ajuster l'offre de services – **fonction suivi**
- s'assurer de la cohérence des interventions menées sur les services d'eau potable et d'assainissement de la commune – **fonction coordination**



Dans certains pays où le transfert de compétences de l'Etat aux collectivités est relativement récent, les communes rencontrent des difficultés pour exercer concrètement ces responsabilités. Les acteurs de solidarité internationale ont alors un rôle à jouer pour accompagner l'acteur communal dans l'organisation des services d'eau potables et d'assainissement.

Pourquoi s'y intéresser ?

La maîtrise d'ouvrage communale, un enjeu pour le fonctionnement des services eau/assainissement

La pérennité des services d'eau potable et d'assainissement est aujourd'hui au centre des préoccupations des acteurs du secteur.

Après avoir concentré ses efforts les quinze dernières années sur la **réalisation d'ouvrages** d'eau potable et d'assainissement, pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD – 2000-2015), la communauté internationale cherche désormais à atteindre un certain niveau de **service**, dit « géré en toute sécurité », à travers les Objectifs de développement durable (ODD – 2015-2030). Afin de poursuivre ces objectifs, les Etats et leurs partenaires s'intéressent donc de plus en plus à la gestion des services et au rôle des communes dans cette gestion.

Cependant, les communes ne sont pas toujours dotées des moyens humains et financiers nécessaires pour assumer les nouvelles responsabilités qui leur incombent. C'est pourquoi, il est nécessaire de renforcer l'acteur communal pour qu'il assure au mieux la gestion des services d'eau potable et d'assainissement.

La maîtrise d'ouvrage communale, un sujet au cœur de la coopération décentralisée et non gouvernementale

Depuis plusieurs années, les acteurs locaux engagés dans des programmes de coopération internationale (collectivités, associations, agences de l'eau, etc.) viennent en **appui aux autorités locales** pour renforcer leurs capacités. Les investissements réalisés dans ce cadre constituent alors pour les collectivités une opportunité d'exercer concrètement leurs missions.

Néanmoins, les modalités d'intervention pour accompagner les communes dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement sont encore peu connues.

Cette fiche propose donc quelques éléments de réflexion à ce sujet. Elle est complétée par un guide méthodologique plus détaillé : [Renforcer la commune dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement](#), 2015, pS-Eau

Comment ça marche concrètement ?

Le renforcement des communes pour l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement repose sur 3 grandes étapes :

Etape 1 - Identifier les compétences à renforcer

L'objectif est de connaître les **compétences effectivement transférées** aux collectivités locales en matière d'eau potable et d'assainissement : cela passe par une analyse du contexte institutionnel afin de connaître les textes juridiques et politiques qui encadrent le secteur mais aussi de comprendre leur application locale réelle.

Parmi les compétences transférées, il faut ensuite évaluer celles qu'il est nécessaire de renforcer : à ce niveau, l'analyse se recentre sur le fonctionnement concret de la commune partenaire pour définir les **capacités spécifiques des élus et techniciens à renforcer**.

Etape 2 - Définir les modalités d'appui

Sur la base du diagnostic réalisé à l'étape 1, il est possible de déterminer son intervention pour accompagner la collectivité dans l'exercice de ses compétences eau et assainissement.

Globalement, les collectivités n'ont pas toujours les moyens de mobiliser les **ressources humaines et financières** nécessaires à la bonne marche des services. L'appui portera alors sur le fonctionnement global de la collectivité. Mais elle peut également nécessiter un **appui plus spécifique**. Nous listons dans le tableau suivant quelques pistes d'appui sur chacune des fonctions.

Etape 3 - Préparer la mise en œuvre des mesures d'accompagnement

Une fois définie l'intervention, il sera nécessaire de **mobiliser les partenaires techniques et financiers** pour mettre en œuvre cet appui et prévoir le **suivi** du renforcement pour en mesurer les impacts.

Appuyer la commune dans les services d'eau et d'assainissement

Fonction	Enjeux pour la commune	Pistes d'appui
Coordination	<p>La commune n'est pas toujours perçue comme l'acteur clé des services au niveau local (peur de leur incompétence, manque de légitimité, etc.)</p> <p>De nombreux acteurs (associations, opérateurs, services de l'Etat, ONG internationales, etc.) interviennent pour améliorer l'accès à l'eau potable et de l'assainissement sans impliquer ni même informer la municipalité.</p>	<p>Améliorer la connaissance des acteurs locaux sur le contexte sectoriel</p> <p>Renforcer la légitimité et la reconnaissance de la commune</p> <p>Accompagner la commune dans l'animation du dialogue sectoriel local</p>
Politique	<p>Une connaissance relative des élus du cadre politique et législatif et des responsabilités qui incombent à la commune.</p> <p>De nombreuses priorités locales (accès à l'eau, assainissement, développement économique, éducation, santé, etc.) alors que la commune est dotée de moyens humains et financiers limités pour y faire face.</p> <p>L'assainissement, en particulier, peine à devenir une priorité pour les élus.</p> <p>Une méconnaissance des enjeux spécifiques à la commune.</p>	<p>Fournir à la commune les éléments d'analyse nécessaires pour définir ses orientations politiques</p> <p>Faciliter le dialogue avec les parties prenantes impactées par les choix politiques</p>
Planification	<p>Obligation de présenter des résultats visibles à la fin du mandat électoral qui incite les élus à agir vite, sans planifier.</p> <p>Des guides et méthodes de planification sont proposés et la commune est impliquée dans l'élaboration des plans communaux mais en est rarement à l'initiative. Une fois élaborés, elle ne se les approprie pas toujours.</p> <p>Des prévisions budgétaires annuelles peu réalistes comparées aux moyens de la commune et peu de suivi de la mise en œuvre concrète des plans.</p>	<p>Accompagner la commune dans sa démarche de planification</p> <p>Co-construire avec la commune ses outils et documents de planification</p> <p>Consolider les moyens de la commune pour mettre en œuvre son plan</p>
Etudes et travaux	<p>Des moyens d'investissements et compétences techniques limités (dépendance vis-à-vis de financements extérieurs).</p> <p>Des procédures de marché public de plus en plus maîtrisées par la commune mais des difficultés pour mobiliser les entreprises locales (manque de compétences pour répondre au cahier des charges ; peu de confiance dans les capacités de paiement de la commune).</p> <p>Le suivi des travaux est souvent négligé.</p>	<p>Consolider les moyens financiers mobilisés par la commune pour la réalisation des activités</p> <p>Accompagner la commune dans la sélection des prestataires</p> <p>Favoriser le contrôle régulier par la commune des prestations</p>
Gestion des services	<p>Peu de compétences techniques au niveau de la commune et turn over des équipes municipales (élus et techniciens).</p> <p>Une économie du service encore fragile : des ressources financières (issue du tarif de l'eau) difficiles à mobiliser en continue ou pas toujours sécurisées.</p>	<p>Renforcer les capacités de la commune pour l'organisation de la gestion technique et financière du service</p>
Suivi des services	<p>Une pratique de suivi encore rare, pas toujours appropriée par la commune, qui n'a pas toujours les moyens de l'assurer et/ou qui n'en voit pas l'intérêt.</p>	<p>Encourager la commune à définir ses propres besoins en matière de suivi</p> <p>Accompagner la commune dans la définition des modalités de suivi</p> <p>Appuyer la commune pour analyser et mettre en débat les données du suivi</p>

Guides méthodologiques



Cette note est une synthèse du guide [Renforcer la commune dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement](#), 2015, pS-Eau

Ce guide s'adresse aux acteurs locaux (collectivités, associations, agences de l'eau, etc.) engagés dans des programmes de coopération internationale dans ces pays apportent leur soutien aux communes dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement.

Il leur donne des repères pour définir leur stratégie d'appui en suivant trois grandes étapes :

- Étape 1 - Identifier les compétences à renforcer
- Étape 2 - Définir les modalités d'appui
- Étape 3 - Préparer la mise en œuvre des mesures d'accompagnement

Maîtrise d'ouvrage locale : Manuel pratique et Guide méthodologique Protos, 2010

Ces deux documents ont été élaborés par l'ONG Protos, sur la base de leurs expériences. Le guide méthodologique s'adresse aux acteurs de développement venu en appui à la maîtrise d'ouvrage. Il leur donne un cadre théorique et décrit pour chaque étape de la maîtrise d'ouvrage les considérations à prendre en compte. Le manuel pratique, destiné aux acteurs locaux impliqués dans les services d'eau potable et d'assainissement, clarifie les responsabilités de chacun.

Capitalisation d'expériences

La mise en place de services techniques municipaux d'eau et d'assainissement, Ps-Eau, 2012

Depuis plusieurs années, les initiatives qui visent le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale se multiplient au Burkina Faso et se manifestent, pour certaines, par la mise en place de services techniques communaux spécifiques pour l'eau et l'assainissement. Le pS-Eau a souhaité valoriser et capitaliser ces différentes expériences dans ce document.

Appui à la maîtrise d'ouvrage communale : Pour un service public "eau et assainissement" pérenne, Eau vive

Dans ce recueil, Eau Vive a identifié les bonnes pratiques, les difficultés et a souhaité capitaliser et partager son expérience en matière d'appui aux acteurs communaux dans la maîtrise d'ouvrage des services publics eau/assainissement.

Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en Mauritanie : pour une plus grande implication des communes dans les services d'eau et d'assainissement, GRET, GRDR, 2016

Le programme AICHA et le PEAGG mis en œuvre par la GRET et le GRDR avaient pour objectif d'accompagner les communes dans l'exercice de maîtrise d'ouvrage et d'appui à la gestion des services de l'eau. Les activités réalisées dans le cadre de ces deux projets, les approches adoptées et les outils élaborés constituent un capital d'expériences et de connaissances synthétisé dans ce document.

Contact :

Béatrice Tournalonnias, tournalonnias@pseau.org

Consultez nos pages : www.pseau.org/commune-et-services-eau-assainissement

Le pS-Eau est soutenu par